

TETSAVÉ

5771



n°60

## LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Dieu demande aux enfants d'Israël de donner de l'huile d'olive pure à Moïse afin qu'Aharon allume la Ménora (le candélabre) d'une flamme perpétuelle. Puis la Torah décrit les habits que les prêtres devaient porter durant le service dans le Temple. Tous les prêtres (cohanim) portaient :

1. une tunique en lin (kétonète)
2. un caleçon en lin (mikhnassaim)
3. une coiffe en lin (mitznéfète)
4. une large ceinture en tissu. Le Grand Prêtre (Cohen Gadol), en plus, devait porter :
5. le Efod, un tablier tissé en laine bleue, pourpre, et rouge, en lin, et en fils d'or
6. le 'Hoshen, le pectoral avec douze pierres précieuses aux noms des douze tribus
7. le Méil, une robe dont le bord inférieur était tissé de clochettes
8. le Tzitz, une plaque d'or sur laquelle était gravé le nom de Dieu et qui était placée sur son front.

La Paracha nous décrit aussi les directives transmises par Dieu concernant l'intronisation de Aharon et de ses quatre fils (Nadav, Avihou, Elazar, et Itamar) en tant que prêtres et la construction de l'autel en or sur lequel seront brûlés les encens (Kétorète).



Feuillelet dédié à la réussite de Akiva Melka & Audrey Benitta



## UN TRÉSOR DE LA PARACHA

**Un juif doit connaître sa place**

*Chemot (28, 35) : « Aharon doit la porter dans son service, et on entendra le son quand il entrera dans le Saint devant Hachem et quand il sortira »*

Sur le bord du manteau du Cohen Gadol étaient cousues des clochettes en or, dont le but était essentiellement de servir à Yom Kippour lorsque celui-ci entra dans le Saint des Saints. Il tremblait, car il savait que sa vie était en jeu : une pensée déplacée risquait de provoquer sa mort, c'est pourquoi on l'attachait à une longue corde, et tant que les Bnei Israël entendaient le son des clochettes, ils savaient qu'il était en vie. Mais si malheureusement les clochettes ne retentissaient plus, on savait que le Cohen avait perdu la vie, or comme il est interdit de rentrer dans le Saint des Saints, on tirait sur la corde pour le faire sortir.

On peut se poser la question suivante : si tout le but des clochettes était uniquement de servir en ce jour saint, pourquoi la Torah ordonne-t-elle de les suspendre sur les vêtements quotidiens du Cohen Gadol ?

Expliquons-le par une question posée au «Cohen Gadol de Radin», le 'Hafets 'Haim. Il avait l'habitude de porter un chapeau avec des rebords devant, mais pas derrière. Quand on lui demanda pourquoi il ne portait pas un chapeau rond comme les autres rabbanim, il répondit : «Quand de loin je vois un juif qui porte un chapeau rond, il est impossible de savoir s'il s'approche ou s'il s'éloigne de moi ; mais avec un chapeau comme celui que je porte, même de loin on peut distinguer dans quelle direction je vais, car la partie qui est devant est différente de celle qui est derrière.»

Un juif doit savoir où il en est, s'il va en avant ou en arrière. Ces saintes paroles répondent à notre question : les clochettes étaient également utiles pendant toute l'année, pour que même un juif à la stature élevée comme le Cohen Gadol sache où il en était. Tout juif doit connaître sa place dans le service de Hachem, de peur de sauter à des niveaux qui ne lui conviennent encore pas du tout.

Comme l'a dit «Mar Oukva» : «Je suis comme du vinaigre fils de vin en comparaison de mon père, car mon père, quand il mangeait de la viande, ne goûtait rien de lacté dans la même journée, alors que moi je le fais, au bout de six heures je mange un repas lacté» (Talmud, traité 'Houlin 105). Apparemment, il y a lieu de demander : Ne pouvait-il donc pas s'empêcher de manger des produits lactés dans la même journée ? Mais il comprenait qu'il n'y a aucune sagesse à s'approprier un niveau que l'on n'a pas vraiment acquis. Cela relève uniquement de l'imitation, et ce n'est pas cela la voie de Hachem. Chacun doit connaître sa place et son niveau.

Mais il faut faire attention : de même qu'on ne peut pas s'attribuer un niveau qui vous est supérieur, il ne faut pas non plus se mépriser soi-même et s'attribuer un niveau qui est inférieur à ses forces. Il faut savoir qu'on se trouve «devant Hachem», qui sait exactement quelle est notre place, et dont les exigences sont en fonction.

PARACHA : TETSAVÉ



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 17h45 • Sortie : 18h54

### Villes dans le monde

|            |               |           |               |             |               |
|------------|---------------|-----------|---------------|-------------|---------------|
| Lyon       | 17h42 • 18h47 | Nice      | 17h36 • 18h40 | Los Angeles | 17h15 • 18h12 |
| Marseille  | 17h45 • 18h48 | Jerusalem | 16h42 • 18h00 | New-York    | 17h07 • 18h08 |
| Strasbourg | 17h24 • 18h32 | Tel-Aviv  | 17h01 • 18h01 | Londres     | 16h49 • 18h00 |
| Toulouse   | 18h00 • 19h03 | Bruxelles | 17h33 • 18h43 | Casablanca  | 17h53 • 18h50 |



## IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

Celui qui rêve d'huile d'olive

*Chemot (28, 29) : « Pour être en souvenir devant Hachem éternellement »*

On raconte sur Rabbi Yéhouda Tsvi de Stretin qu'un jour, un 'hassid vint le trouver en pleurant amèrement : «Notre saint maître ! J'étudie et j'oublie, j'étudie et j'oublie, que notre maître me donne une segoula pour que l'ange de l'oubli ne me domine pas !» Regarde, lui répondit Rabbi Yéhouda Tsvi, il est écrit «en souvenir devant Hachem éternellement». Qu'est-il dit plus haut dans notre paracha (27,20) ? «Pour faire monter les lampes éternellement». Que toi aussi tu fasses monter dans ta maison une lampe qui brûle éternellement pour étudier à sa lumière. Il n'y a pas de segoula plus assurée que cela contre l'oubli.

Nos Sages nous ont enseigné une grande leçon : «Celui qui voit de l'huile d'olive en rêve, qu'il s'attende à la lumière de la Torah», à plus forte raison s'il est éveillé... (c'est-à-dire, qu'il étudie à la lueur de l'huile d'olive). C'est ce qu'a expliqué Rachi : «Pour faire monter les lampes éternellement», chaque nuit s'appelle tamid («toujours»), car la nuit n'a été créée que pour étudier la Torah...



## PERLE `HASSIDIQUE

*«La caractéristique majeure de l'Exil est l'oubli. Les Juifs oublient qu'ils sont des fils du roi, le Roi des rois, Hakadoch Baroukh Hou» (Rabbi Aharon de Karlin)*



## “ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES”



Rabbi Chalom Dov Ber, le « Rabbi Rachab »



## AU “HASARD” ...

### Principes éducatifs d'Admourim

Un maître et un éducateur, quand il doit faire la morale et briser par ses paroles le coeur de celui qui l'écoute, doit avoir l'intention que ce soit «pour le lumineux», que cela soit pour éclairer et montrer le droit chemin. Et non «pour les offrandes», pas pour les abaisser et les humilier... (Admour d'Alexander).

Le saint Rabbi Aharon de Karlin disait qu'entre l'amertume et la tristesse, il n'y a que l'épaisseur d'un cheveu. L'amertume est positive, mais la tristesse est interdite. En effet, la signification de l'amertume est que je n'ai rien, et c'est une pensée qui provient d'une humilité positive. Mais la signification de la tristesse est que tout est perdu... C'est pourquoi il faut faire particulièrement attention à ce que l'amertume ne dégénère pas en tristesse.



## LA VIE D'UN GRAND

### Rabbi Chalom Dov Ber, le « Rabbi Rachab »

Rabbi Chalom Dov Ber Schneerson naquit à Loubavitch, le 20 Mar'Hechvan, un lundi de la Parasha 'Hayé Sarah 5621 (1860), à neuf heures du matin. Quelques mois plus tôt, sa naissance avait été annoncée en rêve, à sa mère, par l'Admour HaÉmtsahi et sa fille la Rabbanit Sarah, qui lui demandèrent de faire écrire pour l'occasion un Séfer Torah. Celui-ci fut achevé discrètement, après Yom Kippour et, quelques semaines plus tard, le Rabbi Rachab naquit. Sur l'ordre de son père, le Rabbi Maharach et sur le conseil du mohel, sa circoncision fut repoussée jusqu'au troisième jour de 'Hanouccah. Elle fut célébrée discrètement, tout comme la conclusion du Sefer Torah.

Dès son plus jeune âge, tous remarquèrent sa profonde crainte de D.ieu et sa grande ardeur à l'étude. Le décès de son grand-père, le Tséma'h Tsédek le choqua profondément et il demanda à son professeur l'autorisation d'assister à la prière de son père, pendant toute l'année de deuil. En 5634 (1874), il célébra sa Bar Mitsva, qui fut particulièrement joyeuse. Il possédait alors de très profondes connaissances talmudiques et halakhiques, ainsi que de bonnes notions de 'Hassidout. Dès 5636 (1875), il répétait lui-même les commentaires publics de son père.

Il épousa la Rabbanit Shterna Sarah, la plus jeune fille de son oncle, Rabbi Yossef Its'hak, le samedi soir 11 Eloul 5635 (1875). Le mariage eut lieu à Avroutch, ville de son beau-père et il rentra à Loubavitch le dimanche 19 Eloul. Pendant cinq ans, il se consacra, de manière intensive, à l'étude de la Torah.

Comme son père, il multiplia les voyages pour résoudre les problèmes des Juifs. C'est ainsi qu'il se rendit en 5654 (1894) dans la région de 'Herson, en 5658 (1898) à Kiev et à Odessa. Dépassant même les frontières de la Russie, il visita, en 5661 (1901), l'Allemagne, la France et la Hollande. Il participa, en 5668 (1908), à la réunion des responsables communautaires, qui eut lieu à Berlin, en Allemagne.

Il prit, en 5643 (1883), la tête des 'Hassidim 'Habad. Il fut très choqué par le décès du Rabbi Maharach et passa l'année de deuil

dans la chambre de son père. Pendant tout ce temps, il ne reçut personne, ne répondit pas aux questions, se consacra à l'étude et à la prière. Par la suite, son état de santé l'obligea à vivre dans des pays plus chauds et au bord de la mer. Il passa quelque temps à Paris, à la Bourboule et plus tard à Menton, puis en Allemagne, en Bohême, en Autriche et en Italie. C'est à partir de 5654 (1894) qu'il succéda à son père et assumait pleinement ses fonctions. Il occupait désormais la place de son père,



à la synagogue, recevait les 'Hassidim, répondait à leurs questions, commentait publiquement la 'Hassidout. En 5655 (1895), son fils, Rabbi Yossef Its'hak, devint son secrétaire particulier, pour tous les problèmes communautaires.

Il fonda, le dimanche 15 Eloul 5657 (1897), la Yéchiva Tom'hei Temimim, afin que la Guemara et la 'Hassidout puissent être étudiées en un seul et même endroit. Ce fut là la grande œuvre de sa vie. Puis, en 5671 (1911), il fonda, dans le même esprit, la Yéchiva Torat Émet, dont il confia la direction à Rabbi Shlomo Leïb Eliezerov, à 'Hevron, en Terre Sainte. Il délégua Rabbi Chnéour Zalman Havlin, qui se rendit, pour cela, en Erets Israël. Pendant l'été 5676 (1916), il fonda une extension de la Yéchiva, avec de nombreuses succursales, en Géorgie, puis dans le Caucase.

Son enseignement est particulièrement important. Il développa les idées de la 'Hassidout et les présenta de manière structurée. C'est à ce titre qu'il fut appelé le « Maïmonide de la 'Hassidout ». Ses très nombreux discours sont désormais pour la

plupart imprimés.

En 5659 (1899), il affirma sans ambiguïté son opposition au sionisme, dans une première lettre, qui fut alors diffusée. De même, il s'engagea dans la lutte contre la Haskala. Il coopéra avec des responsables d'autres communautés, notamment Rabbi Its'hak El'hanan Spector de Kovno et le baron Guinsbourg de Pétersbourg, le Rabbi de Tcherkov, le Rabbi de Bouyan, le Rabbi de Wholin, le Rabbi de Slonim, le Rabbi Elyahou 'Haim de Lodj, Rabbi David de Karlin, Rabbi 'Haïm de Brisk, le docteur Tsadok Kahn, grand Rabbin de France et le Rav Ritter, grand Rabbin de Hollande. En 5667 (1907), il créa « l'Union des Juifs observants », avec un programme d'action très détaillé, dont il confia l'exécution au Rav Breur et au Rav Yaakov Rosenheim. Toutefois, à la réunion de Katowitch, en 5669 (1909), il annonça officiellement qu'il se retirait d'Agoudat Israël. En effet, il expliqua que cette organisation, dont la finalité devait être l'union entre toutes les tendances du peuple juif, 'Hassidim et Mitnagdim, afin de défendre les valeurs de la Torah et des mitsvot, se détournait de sa vocation première et défendait des intérêts politiques, étrangers à ceux qui avaient la Torah pour seule préoccupation.

Il quitta Loubavitch, avec toute sa famille, le dimanche 16 Mar'Hechvan 5676 (1915) et s'installa à Rostov sur le Don. De 5678 à 5780 (1918 à 1920), la Russie connut la guerre civile. Le Rabbi se consacra alors à mettre en ordre les manuscrits des précédents Rebbeïm.

À l'issue du Chabbath Vayikra, veille du dimanche 2 Nissan 5680 (1920), à trois heures trente du matin, il quitta ce monde. Il est enterré à Rostov sur le Don. Dans les trente jours suivant son décès, un incendie détruisit la maison qu'il habitait à Loubavitch, avant de partir pour Rostov. Il eut un fils unique, Rabbi Yossef Its'hak, le Rabbi Rayats, qui lui succéda.

**Que le souvenir du Tsadik soit une bénédiction pour tout le peuple juif !**



# UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

## Effacer le nom d'Hachem sur l'ordinateur

par le Gaon haRav 'Ovadia YOSSEF

Nous devons tout d'abord clarifier s'il est permis de fermer une fenêtre sur l'ordinateur dans laquelle apparaît le nom d'Hachem, car apparemment en fermant la fenêtre ou en éteignant l'ordinateur, le nom d'Hachem est effacé... or le Rambam nous enseigne : tout celui qui efface l'un des noms d'Hachem, transgresse l'interdit de la Torah de «et vous éradiquez leur nom de cet endroit, et vous n'en ferez pas ainsi à Hachem votre D... », et c'est ainsi que tranche le Choulh'an 'Aroukh. Nous devons aussi nous poser la question s'il est permis d'effacer une bande audio sur laquelle est enregistrée la prononciation du nom d'Hachem.

Cette question a été traitée par notre maître le Rav 'Ovadia Yossef dans son livre Yéh'avé Da'at, et après avoir apporté les paroles du Rambam, le Rav conclut qu'il semble que du fait qu'il n'y a pas de forme de lettres sur une bande-son, mais simplement des ondes audio qui sont inscrites sur la bande, pour cette raison il n'y a lieu d'interdire d'effacer une telle bande audio.

Cependant il reste à savoir s'il en est de même pour le cas du fichier informatique dans lequel est écrit le nom d' Hachem. Il semble qu'il y ait tout de même lieu de permettre d'effacer le fichier ou le nom d'Hachem écrit par moyen informatique bien que le nom Son nom soit visible, et ce, du fait qu'il existe une divergence d'opinions parmi les décisionnaires s'il y a l'interdiction d'effacer le nom d'Hachem qui n'a pas été écrit en tant que tel, c'est-à-dire que la personne n'a pas dit avant de l'écrire « j'écris Léchem Kedouchat Hachem », et beaucoup pensent qu'il y a pas d'interdiction de l'effacer d'après la loi stricte s'il n'a pas été écrit de la sorte.

Surtout concernant le nom d' Hachem écrit sur le PC dont l'écriture est uniquement virtuelle dont la sainteté du saint nom ne peut reposer, il semble évident que selon tous les avis il n'y a là aucune sainteté. Le Rav Ovadia a dit qu'il n'y a pas lieu d'interdire. D'après la Halakha il sera donc permis d'effacer ou de fermer un fichier dans lequel apparaît le nom d'Hachem.

## QUIZZ PARACHA

1. Comment Aharon devait-il allumer la Ménorah ?
2. Qu'est-ce que le terme « Tamid » désigne en référence à la Ménorah ?
3. Que signifie Kéhouna ?

1. Jusqu'à ce que la flamme monte d'elle-même.
2. Elle devait être allumée chaque nuit.
3. Le service (« pontificat »).

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :  
Hevrat Pinto, Chabad, Daniel Dadoun

Nos partenaires

**Juif.org**



Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde  
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABOUHATSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK  
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.429.93.06 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU